



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1810

Convention avec l'association Emmaüs Connect pour la collecte de matériel informatique auprès des agents de la Ville de Lyon

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1810 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EMMAÛS CONNECT POUR LA COLLECTE DE MATERIEL INFORMATIQUE AUPRES DES AGENTS DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Engagée dans la transition écologique, la Ville de Lyon a élaboré une stratégie du numérique choisi et soutenable autour de 5 axes dont la sobriété numérique. Cette sobriété numérique vise à la fois à rendre les systèmes numériques plus économes en matière et en énergie mais aussi à réduire la production de déchets numériques.

Par ailleurs la Ville de Lyon s'est dotée d'une mission « inclusion numérique » dont l'un des objectifs est d'accompagner les usagers éloignés du numérique en luttant contre la fracture numérique. Elle collabore sur ce sujet avec des partenaires externes au sein du réseau Rés'in, réseau des acteurs de l'inclusion numérique, animé par la Métropole de Lyon.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, depuis plusieurs années, l'association Emmaüs Connect œuvre en faveur de l'inclusion numérique et accompagne tous les publics sur ce sujet.

Entre autres actions, Emmaüs Connect collecte du matériel informatique et électronique auprès des entreprises (publiques ou privées) et des particuliers, le reconditionne, puis le revend à très bas prix à des publics fragiles identifiés par les Maisons de la Métropole, les CCAS, les associations ou les maraudes.

La convention proposée concerne une opération annuelle de collecte à conduire auprès des agents de la Ville de Lyon. Cette collecte concerne tout matériel informatique et électronique personnel dont les agents n'ont plus l'utilité ou l'usage (ordinateurs, tablettes ou smartphones). Pour cela, des points de collecte seront disposés au sein de sites de la Ville (Hôtel de Ville et Annexe notamment) avec une communication adaptée. Le matériel ainsi collecté pourra être recyclé et réemployé par l'association Emmaüs Connect.

Cette opération est proposée à tous les acteurs de réseau Rés'in dont la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la CAF, Pôle Emploi...).

La collecte se déroulera en septembre-octobre 2022. Le partenariat est conclu sans condition financière.

Les publics bénéficiaires des matériels ainsi collectés et reconditionnés seront identifiés par l'association en partenariat avec les Maisons de la Métropole (publics déjà identifiés comme en situation de fragilité ou d'exclusion numérique).

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La convention entre la Ville de Lyon et l'association Emmaüs Connect est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET